



SITUATION EN MATIÈRE DE Développement durable 2022

RAPPORT ANNUEL



Accompagner les changements vers la sobriété énergétique

En 2021, l'Assemblée départementale avait déjà déclaré le Lot-et-Garonne en état d'urgence climatique avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2030. La hausse générale des prix de l'énergie s'est depuis imposée à tous les Lot-et-Garonnais et rend encore plus nécessaire l'évolution vers une plus grande sobriété. Cette crise énergétique, et l'inflation qui en découle, touche d'autant plus durement les ménages les plus modestes, et les habitants des zones rurales, qui dépensent plus que la moyenne pour le carburant et les factures d'énergie (12 % de leurs dépenses sont consacrées à ces postes, contre 6% pour un ménage de l'agglomération parisienne, selon l'Insee).

Il y a donc bien un risque d'aggravation de la situation des 30 000 ménages en situation de précarité énergétique en Lot-et-Garonne (ayant donc des difficultés à payer leurs factures d'énergie) identifiés dans le cadre du nouveau Plan départemental de l'Habitat, voire une possible augmentation du phénomène.

Face à ces défis, les compétences du Département, en matière de solidarités sociales comme territoriales, permettent d'agir à de multiples niveaux :

- ✓ pour renforcer le lien social, et mieux accompagner les publics précaires face à ses difficultés, que ce soit de manière stratégique dans la lutte contre la pauvreté, en amplifiant des dispositifs curatifs comme le Fonds de Solidarité logement, ou encore en soutenant les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire. L'implication du Département se concrétise également par la création d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie en 2023, en complémentarité avec les actions des intercommunalités.
- ✓ en participant directement à la diminution des consommations d'énergie et de l'impact carbone de ses propres bâtiments, ou contractualisant avec le bailleur social départemental Habitatlys dans un objectif partagé d'agir pour la transition écologique. Enfin le Département soutient également les intercommunalités qui offrent désormais un service neutre et gratuit aux Lot-et-Garonnais pour leurs travaux de rénovation énergétique.
- ✓ En agissant pour décarbonner la mobilité par l'adaptation des infrastructures et le développement de l'offre alternative des mobilités durables.
- ✓ En développant de nouveaux outils de préservation comme l'investissement foncier : après l'espace naturel sensible du Rieucourt, l'acquisition des parcelles du conservatoire végétal régional de Nouvelle-Aquitaine contribue à la sauvegarde de la biodiversité agricole ordinaire.

Les actions mises en avant dans ce rapport ont souvent comme point commun d'offrir un meilleur service et une meilleure lisibilité de l'action publique pour les citoyens, sur des sujets du quotidien : déplacements, mobilité, habitat, alimentation... La nécessité de travailler ensemble y apparaît également à de nombreuses reprises : partenariat avec les structures expertes comme Territoires d'énergie 47, concertation et appui aux collectivités locales, mobilisation des structures locales dynamiques comme sur la mobilité solidaire...

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, ce rapport annuel se propose donc d'évaluer pour chaque action du Conseil départemental sa contribution aux Objectifs de développement durable. Si ce rapport n'assure pas l'exhaustivité des thèmes abordés, il a vocation à s'enrichir et à apporter un autre regard sur nos décisions.

Sophie Borderie
Présidente du Conseil départemental
de Lot-et-Garonne

Sophie Gargowitsch
Vice-Présidente en charge du
Développement durable et de
l'Environnement

Sommaire

Rappel des actions structurantes pour favoriser le développement durable dans les politiques départementales **p. 6**

Présentation des Objectifs de développement durable **p. 7**

FICHES BILAN 2022 : comment les politiques départementales contribuent-elles aux Objectifs de développement durable ? **p. 10-30**

Gouvernance / Partenariats

- Développer un partenariat global entre Territoire d'Énergie 47 et le Département **p. 12**
- Renouvellement des outils de démocratie citoyenne **p. 13**

Énergies renouvelables

- Développer les partenariats locaux et régionaux pour une plus grande efficacité des politiques d'énergies renouvelables **p. 14**
- Étudier la production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments départementaux et les collèges **p. 15**

Habitat / Bâtiments

- Lutte contre la précarité énergétique **p. 16**
- Participer à la mise en place d'un service public de la rénovation énergétique pour tous les Lot-et-Garonnais **p. 17**
- Innovation environnementale en matière d'habitat social **p. 18**
- Définir une stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments départementaux et les collèges **p. 19**

Aménagement du territoire / Mobilité

- Département-EPCI : agir pour la revitalisation des centres-bourgs **p. 20**
- Planifier les déplacements du quotidien **p. 21**
- Développer la mobilité solidaire **p. 22**
- Vers une mobilité plus durable des agents du Conseil départemental **p. 23**

Économie verte / Consommation responsable

- Feuille de route de l'Économie sociale et solidaire **p. 24**
- Du 47 dans nos assiettes **p. 25**

Agriculture / Eau / Environnement

- Accélérer la transition agroécologique **p. 26**
- Renforcer la plus-value environnementale dans l'attractivité du territoire **p. 27**

Éducation

- Organiser les journées départementales de nettoyage de la nature **p. 28**
- Généraliser le tri et la valorisation des biodéchets dans les collèges **p. 29**

Lutte contre la pauvreté

- Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté **p. 30**

CONCLUSION **p. 32**

Rappel des actions structurantes pour favoriser le développement durable dans les politiques départementales

Ce document est le 11^e Rapport annuel de développement durable (RADD) produit par le Département. Sa publication est obligatoire depuis le 12 juillet 2010, à la suite de l'adoption de la loi Grenelle II.

Le Département a structuré initialement ses projets autour de deux programmes d'action cadre :

- l'Agenda 21 interne, adopté en 2010, qui a pu bénéficier d'une actualisation en 2015, *via* la réalisation d'un 2^e bilan carbone de la collectivité ;
- l'Agenda 21 – Plan climat énergie territorial (PCET), adopté en avril 2012, qui a reçu en décembre 2013 le label « Agenda 21 local France » décerné par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique

Garantes du développement des territoires, les collectivités sont au cœur des changements à engager pour apporter une nécessaire transition énergétique et écologique.

C'est donc dans ce contexte qu'en application de l'article L.3121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil départemental, la présidente du Conseil départemental Sophie Borderie a proposé la création d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée d'élaborer **une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique** adaptée au contexte lot-et-garonnais et aux compétences du Département.

La Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique en Lot-et-Garonne a pu remplir ses objectifs en présentant un rapport d'études complet à la session de la DM2 de novembre 2020 :

- état des lieux par thématiques et enjeux en Lot-et-Garonne,
- bilan des actions départementales,
- préconisations pour accélérer la transition écologique sur le territoire et au sein de l'organisation de la collectivité, ainsi que 12 fiches actions et propositions d'évolution des régimes d'intervention du Département.



➔ *Ce rapport annuel s'attache donc à relier les actions réalisées en 2022 avec les fiches action préconisées par la MIE sur la transition écologique et énergétique. Ce logo est présent sur la fiche bilan lorsque les actions présentées correspondent à la mise en œuvre des préconisations proposées ou qu'elles correspondent à un même objectif :*

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont un appel à l'action de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Comme l'avait fait l'Agenda 21 de Rio en 1992, l'Agenda 2030 appelle l'ensemble des organisations infra-nationales, et notamment les pouvoirs locaux, à s'emparer des ODD pour renforcer leur engagement et contribuer, à leur niveau, à la concrétisation de cette ambition universelle de « transformation de notre monde ».

Logo de l'ODD	Libellé de l'ODD	Mots-clés adaptés aux activités du Département
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim - Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires - Diversité génétique
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé - environnement - Services de santé - Accidents de la route
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Égalité des chances - Apprentissages fondamentaux
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations - Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation
	Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Énergie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Productivité économique - Développement des TPE et PME - Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Égalité des chances

	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Accessibilité des services au public - Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial - Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous - Revitalisation des centres bourgs
	Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables - Information et connaissance sur le développement durable pour tous
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments)
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts - Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables - Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions - Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales
	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Partenariats locaux autour du développement durable et de la transition écologique - coopération entre les différents niveaux de collectivités territoriales

Ce rapport annuel propose d'évaluer la contribution des actions présentées aux Objectifs de développement durable.

En bas de chaque fiche thématique, les ODD pour lesquels les actions présentées ont un impact sont donc mentionnées.

Ce rapport ne peut garantir d'être exhaustif des politiques menées par le Département.
Il sera enrichi au fur et à mesure des années et selon les actions développées.

FICHES BILAN 2022

Comment les politiques départementales
contribuent-elles aux Objectifs de développement
durable ?

Développer un partenariat global entre Territoire d'Énergie 47 et le Département

Territoire d'énergie 47 (TE 47) est un acteur majeur de la transition écologique et énergétique dans le département, en tant que syndicat départemental d'énergies, regroupant les 319 communes du Lot-et-Garonne,

Auditionné à titre d'expert lors de la Mission d'information et d'évaluation sur la transition énergétique en 2020, il a été proposé de continuer cette démarche d'expertise de TE 47 en formalisant de nouveaux partenariats autour des activités en lien avec l'énergie. Deux objectifs ont été ciblés :

- coordination efficiente dans l'accompagnement des territoires entre l'AT 47 et les services de TE 47 sur les projets communaux et intercommunaux,
- développer des actions communes et un partage d'expérience sur la transition écologique et énergétique des bâtiments et de la flotte automobile du Département de Lot-et-Garonne.

ACTIONS 2022

- **Signature de la convention de partenariat globale** en décembre 2022 ;
- **Objet** : définir et préciser le partenariat entre le Département de Lot-et-Garonne et Territoire d'énergie 47 en matière de transition écologique et énergétique.
Les deux parties ont ciblé
- **Durée** : 3 ans renouvelable tacitement pour 3 années supplémentaires. Un bilan annuel de ce partenariat sera réalisé.
- **Domaines concernés par le partenariat** :
 - Accompagner les territoires en matière de transition énergétique (se coordonner avec AT 47 pour améliorer et compléter l'accompagnement en ingénierie des communes) ;
 - Développer les énergies renouvelables dans les bâtiments départementaux par la création d'un groupe de travail et l'approfondissement de l'étude sur la potentialité à recevoir des panneaux photovoltaïques
 - Utiliser les opportunités des réseaux de chaleur ou de froid : étudier la possibilité de se raccorder aux réseaux de TE 47 ; cartographier à l'échelle départementale les projets des réseaux existants, envisagés ou à développer.
 - Décarbonner la mobilité :
 - déploiement des véhicules électriques des services du Département avec l'installation des infrastructures de recharge,
 - échanges lors de l'élaboration des Schémas en lien avec la mobilité
 - développer par TE 47 la mobilité, en particulier lourde, au bioGNV sur le département et échanger avec le Département sur l'intérêt et les opportunités de bascule de véhicules lourds du Département,
 - possibilité de déployer dans le département des itinéraires départementaux facilitant l'usage de vélos électriques.
 - Mutualiser les coûts, notamment concernant les équipements électriques sur réseau routier départemental (rappel : le CD 47 achète toute son énergie (électricité et gaz) dans le cadre d'un groupement de commande piloté par TE 47),
 - Lutter contre la précarité énergétique : concertation dans le cadre du plan départemental de l'habitat (TE 47 contribue au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)).

Perspectives 2023

- ✓ Mettre en œuvre le partenariat global entre Territoires d'Énergie et le Département, et développer les échanges techniques.



Renouvellement des outils de participation citoyenne

Faire du Lot-et-Garonne une terre d'initiatives citoyennes, telle était l'ambition du Département en 2019, lorsqu'il a instauré la mise en place de trois dispositifs de démocratie participative : le Conseil consultatif citoyen (CCC), le Budget d'initiative citoyenne (BPC) et le Droit d'initiative citoyenne (DIC). Mais la consultation des Lot-et-Garonnais est une dynamique ancrée dans la prise de décision de l'exécutif en place, de longue date. Nombre de programmes, schémas, actions ont été développés depuis 2008 grâce à la concertation et la co-construction avec la population locale.

Outre les dispositifs précités, la collectivité est engagée dans une instance participative : le Conseil départemental de jeunes- CDJ.

ACTIONS 2022

Conseil consultatif citoyen - CCC

Le deuxième CCC est en fonctionnement depuis 15 mois. Les membres se sont réunis mensuellement sur la période, sans compter les ateliers complémentaires requis à l'élaboration du rapport sur le Plan routes et mobilités du quotidien, durant l'été 2022. La dernière réunion de l'instance aura permis aux membres de rendre leur avis sur les Orientations budgétaires 2023 de la collectivité.

En 2022, plusieurs membres ont intégré les COPIL en lien avec différentes compétences départementales (CDCA, espaces naturels sensibles, CDJ...).

Budget Participatif Citoyen - BPC

Le service a assuré le suivi de la réalisation des projets portés par les associations durant tout le second semestre 2022. 62,4 % du budget a à ce jour été consommé permettant d'ores et déjà à 31 des 61 projets lauréats d'être concrétisés. 15 de ces projets étaient inscrits sous le label « transition » et/ou la thématique « Environnement et cadre de vie ».

Conseil départemental des jeunes - CDJ

Véritable école de la démocratie et de la citoyenneté, le CDJ est une instance de jeunes lot-et-garonnais issus d'établissements scolaires. Elle a pour objectif d'intéresser les jeunes à la vie publique et à la citoyenneté, tout en les sensibilisant à la vie du département. Le mandat des nouveaux membres a débuté le 7 décembre 2022 et se déroulera sur deux années scolaires. Rencontres, visites et ateliers pour la réalisation d'un vidéo clip au sein des établissements avec des associations partenaires sont au programme. Les thématiques abordées : le développement durable, mais aussi le vivre ensemble.



Perspectives 2023

- Ateliers citoyens au 1^{er} semestre 2023 pour coécrire le règlement d'intervention du 3^e budget participatif citoyen.
- Développement d'une bourse départementale aux projets jeunesse avec l'intégration d'un collège de jeunes au jury de sélection des projets.

CHIFFRES CLES

- ✓ 9 établissements scolaires du CDJ ont choisi de travailler autour du DD
- ✓ 20 préconisations des membres du CCC dans leur rapport sur les mobilités



Développer les partenariats locaux et régionaux pour une plus grande efficacité des politiques d'énergies renouvelables

Le département de Lot-et-Garonne connaît un développement des projets d'énergies renouvelables, en particulier le solaire photovoltaïque. Il reste néanmoins en-deçà de la moyenne aquitaine et de l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables en 2020 (18,8 % en 2018). De nombreux projets sont prévus, qui sont donc à accompagner par les collectivités pour favoriser leur développement tout en prenant en compte les intérêts environnementaux et paysagers du territoire.

Les objectifs sont donc de :

- **élaborer une Charte départementale des EnR**
- **nouer/renforcer les partenariats avec les acteurs des EnR, publics privés**

ACTIONS 2022

L'Etat a instauré un cadre d'action partenarial pour l'examen et l'instruction des nouveaux projets photovoltaïques, compte tenu de la forte émergence de projets dans le département ces dernières années. Ce cadre d'action permet un compromis entre le développement de la filière photovoltaïque et la préservation de l'environnement du département en veillant à réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, à protéger la biodiversité, à prendre en compte les risques naturels et à préserver les paysages.

- Les 5 grandes orientations de ce cadre sont les suivantes :
 - 1) Planifier le développement de la production d'EnR dans une logique de concertation à l'échelle des territoires (lien avec les PCAET, SCoT, PLUi, etc.) ;
 - 2) Orienter prioritairement la filière photovoltaïque sur les espaces artificialisés (friches, parking, toitures des espaces urbanisés, sites pollués, délaissés, etc.) ;
 - 3) Promouvoir le développement du photovoltaïque en préservant les milieux forestiers (pas de projet en forêt, sauf exception, et prise en compte du risque incendie) ;
 - 4) Prendre en compte de manière responsable l'environnement et le paysage (nécessité d'une étude d'impact : mesures « éviter, réduire, compenser (ERC) », incidence globale si plusieurs projets proches, étude paysagère solide) ;
 - 5) Développer l'agriculture par l'agrivoltaïsme (nécessité d'une activité agricole significative et pérenne).
- Le Comité technique EnR 47 a mis en œuvre ce cadre dès 2022 et est donc consulté pour avis par les porteurs de projets EnR avant tout dépôt de dossier pour instruction par les services de l'Etat. En 4 réunions, le comité a donné son avis sur 19 projets, essentiellement des parcs photovoltaïques terrestres ou flottants.

Perspectives 2023

- ✓ Poursuite de la participation au pôle EnR piloté par l'État



CHIFFRES CLÉS

4 réunions en 2022,
19 dossiers présentés (soit en moyenne près de 5 dossiers par réunion)

Étudier la production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments départementaux et les collèges

L'équipement des toitures des collèges en panneaux photovoltaïques avait été envisagé en 2010. Le dossier avait été poursuivi jusqu'à son terme, le Département ayant lancé un avis d'appel public à la concurrence pour une concession de travaux publics le 25 octobre 2010. La concession aurait concerné 20 collèges du département. A la date prévue de remise des offres, soit le 10 décembre 2010, les puissances maximales de production par bâtiments et les tarifs induits ont été modifiées par décret, limitant strictement les capacités d'installation. C'est pourquoi le projet, moins rentable, a été alors abandonné par le Département.

ACTIONS 2022

- **Etude réalisée par la SEM 47** par le biais d'un élève ingénieur de l'INSA Toulouse, avec pour conclusions :
 - Elargissement des possibilités d'installations rentables de panneaux photovoltaïques en toiture : 16 collèges (14 856 m²) et 14 bâtiments départementaux (10 759 m²),
 - Critère retenu : une surface d'implantation de plus de 500 m², sans exclusion par l'orientation ou l'unicité de la surface d'exposition,
 - Revente de l'énergie ou dispositif combiné autoconsommation/revente possible.
 - Coût du m² installé varie de 250 à 375 € (9kWc), soit un retour sur investissement de 8 à 12 ans en cas de revente totale (chiffres qui restent à affiner).
- **Suites données à l'étude :**
 - Les caractéristiques exactes des toitures d'implantation de panneaux photovoltaïque sont en examen dans le cadre du Plan Collège : les collèges Chaumié, Dangla, Ducos du Hauron font l'objet de renforcement de structures ou de création de surfaces nouvelles (préaux) qui permettront l'accueil de panneaux ou voiles photovoltaïque ;
 - La rentabilité de l'autoconsommation ou de rachat est à estimer.
 - Un principe de collaboration a été évoqué avec la SEM Avergie, et en sous-traitance la SEM 47. Les modalités de partenariat restent à construire (SAS, AMI, COT/AOT, etc.) une fois les potentiels de développement définis.

Perspectives 2023

- ✓ Engagement d'une étude préalable pour l'expertise des gisements et une comparaison de montages juridiques possible (régie ou délégation...),
- ✓ Priorités à définir en matière d'investissement pour la production photovoltaïque ou autres approvisionnements énergétiques décarbonnés (bois, réseau de chaleur, etc.).
- ✓ Mise en œuvre du « Décret tertiaire »



CHIFFRES CLES

16 collèges et 14 bâtiments départementaux auraient un potentiel intéressant pour produire de l'énergie photovoltaïque sur leur toiture.

Lutte contre la précarité énergétique

La loi MAPTAM de 2014 confère aux Départements, en charge de la solidarité territoriale et de l'action sociale, le rôle de chef de file en matière de contribution à la lutte contre la précarité énergétique (art. L1111-9 du code général des collectivités territoriales). Le diagnostic sur la précarité énergétique, mené dans le cadre du plan départemental de l'habitat (PDH) a mis en évidence l'importance du phénomène en Lot-et-Garonne, ce qui a conduit le Conseil départemental, lors de la session de novembre 2022, à créer un service dédié, le Service Local pour la Maitrise de l'Energie ou SLIME.

Il s'agit de coordonner les différents acteurs et dispositifs afin que les ménages les plus précaires soient mieux entourés, conseillés et aidés. Un fonds d'aide aux travaux a aussi été institué afin de financer les restes à charge et de petites réparations.

ACTIONS 2022

Le **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** apporte des solutions financières et d'accompagnement des familles. En 2021,

- plafond de ressources rehaussé afin de prendre en compte plus de ménages : il passe de 915 à 1 152 €,
- 1 118 ménages aidés pour leurs impayés d'énergie
- aide énergie passée de 207 à 339 €,
- aide accordée de 272 € en moyenne par ménage.

Diagnostic sur la précarité énergétique

Dans le cadre du PDH, il ressort les éléments suivants :

- 1 lot-et-garonnais sur 5 était en situation de précarité,
- 24 933 logements sont équipés d'une chaudière fioul,
- 70 942 logements construits avant 1974.

1 journée départementale, le 21 septembre 2022, a été organisée avec tous les partenaires et travailleurs sociaux.

Création du SLIME

En juillet 2022, la commission permanente a décidé que le Département proposerait sa candidature à l'appel à projet national du CLER pour créer ce service. Fin septembre, le Département de Lot-et-Garonne est retenu et financé par les CEE à hauteur de 50 % en moyenne pour les 3 ans à venir.

Création du fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME) : ce fonds a pour vocation l'aboutissement du projet d'amélioration énergétique du logement pour les ménages aux revenus très modestes ayant fait l'objet d'une visite du SLIME et d'une évaluation sociale par un travailleur social. Il se présente soit sous forme de subvention, soit par mise à disposition d'une association aidant à l'auto-réhabilitation.



CHIFFRES CLES

- ✓ 30 639 ménages identifiés en situation de précarité énergétique
- ✓ Budget SLIME pour 2023: 256 778 €, dont 111 278 € financés par FSL
- ✓ FSATME : 25 000 €

Perspectives 2023

- Recruter un coordonnateur dans les territoires et 2 chargés de visites à domicile dans un premier temps,
- Effectuer 153 diagnostics socio-techniques chez les ménages,
- Renforcer le partenariat avec et dans les territoires,
- Contractualiser avec les Compagnons Bâisseurs.



Participer à la mise en place d'un service public de la rénovation énergétique pour tous les Lot-et-Garonnais

Les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) sont des structures mutualisées, assurant un service public de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments.

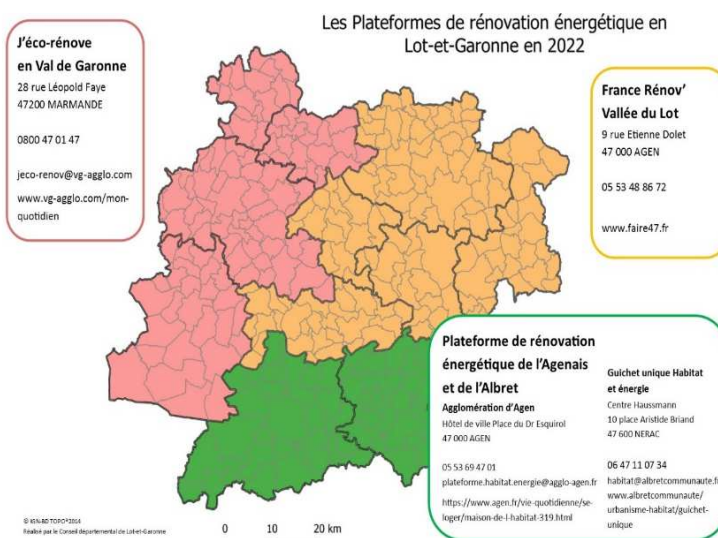
Depuis le 1^{er} janvier 2022, France Rénov constitue le point d'entrée unique pour tout projet de travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat.

Ce service public de proximité a vocation à simplifier et harmoniser l'égal accès aux ménages aux revenus les plus modestes à l'information, à l'accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Organisé territorialement, avec le concours des régions et des collectivités, ce réseau s'articule avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

ACTIONS 2022

- ✓ Renouvellement de l'Appel à manifestation d'intérêt de la Région concernant la mise en place des plateformes de rénovation énergétique.
- ✓ Aux côtés des EPCI, participation du Département à la gouvernance et soutien financier des trois plateformes de rénovation énergétique :
 - J'éco-rénov' en Val de Garonne (VGA) – 6 801 €
 - France Rénov Vallée du Lot (CAUE) – 16 000 €
 - Plateforme de rénovation énergétique de l'Agenais de l'Albret (Agglomération d'Agen) – 6 237 €.

NB : La participation du Département est calculée équitablement à hauteur de 0,24 € par habitant lot-et-garonnais des territoires ruraux.



Perspectives 2023

- ✓ Labelliser des maisons de l'habitat sur l'ensemble du territoire, intégrant les missions de conseils à la rénovation énergétiques des plateformes France Rénov'.
- ✓ Mettre en œuvre le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), en complémentarité avec les plateformes France Rénov'.

CHIFFRES CLES

- ✓ Soutien des 3 plateformes territoriales mutualisées de rénovation énergétique- France Rénov' à hauteur de 29 038 €.
- ✓ 8,3 ETP mobilisés pour conseiller et orienter les Lot-et-Garonnais.



Innovation environnementale dans l'habitat social

Au titre des solidarités territoriales, le Département est compétent pour participer au financement du logement social, compétence partagée avec les autres strates de collectivités. Le Département a refondé son régime d'intervention le 22 novembre 2019 afin de poursuivre son accompagnement en faveur de la construction de logement social, tout en priorisant ses actions afin de :

- favoriser les opérations concourant à une dynamisation des centres des bourgs et des villes,
- défendre une politique volontariste en matière environnementale,
- favoriser l'adaptation des constructions de logements sociaux au vieillissement de la population ainsi que l'innovation.

ACTIONS 2022

Le régime de soutien à la production de logements sociaux est composé d'une part fixe et d'une part bonifiée fonction :

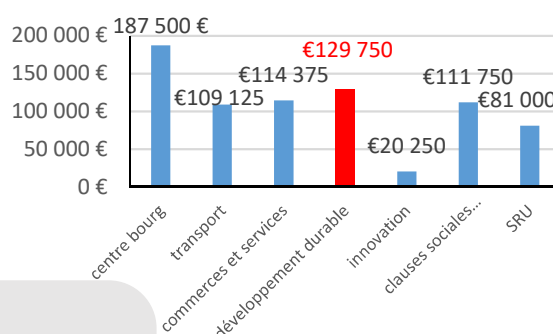
- La proximité des commerces, services et emplois, transport (+ 0,5 fois l'aide de base),
- La performance énergétique des bâtiments :
 - label énergétique ou matériaux biosourcés (+ 1 à 2)
 - innovants en gestion des déchets et/ou de l'eau ou de mobilité (+0,25)
 - utilisation d'énergies renouvelables (+ 0,5),
- de clauses sociales d'insertion (+ 0,5).

En 2022, les bénéficiaires ont été Agen Habitat (3 dossiers), Domofrance (6) et Habitalys(11), et la répartition des bonifications est décrite dans le graphique ci-dessous.

- Critères environnementaux présentés :
 - Composteur collectif partagé avec un restaurant (+0,5)
 - Pompe à chaleur air-eau : eau chaude et chauffage (+ 0,5),
 - Label environnemental NF Habitat HQE ou BBC rénovation (+ 1).
 - Chauffage collectif par géothermie (+1)

Une contractualisation avec le bailleur départemental Habitalys, signée en novembre 2022, fixe des objectifs partagés, tel l'engagement pour la transition écologique. Ainsi, Habitalys s'engage à :

- réhabiliter et rénover thermiquement son parc de logements de façon à éradiquer les passoires thermiques d'ici 2027,
- contribuer à la maîtrise des charges du locataire et lutter contre la précarité énergétique,
- réduire l'impact carbone de la construction et de la rénovation du parc social,
- prioriser les opérations en cœur de bourg disposant de services de centralité et limitant la consommation foncière,
- mener une opération innovante et exemplaire en matière environnementale.



Perspectives 2023

- Evolution du régime d'aide à la suite des conclusions du Plan départemental de l'habitat, en intégrant la notion de bioclimatisme
- Les constructions en périphérie bien moins aidées que les démolitions-reconstructions ou acquisitions améliorations en cœur de bourg
- Travail sur l'opération exemplaire d'Habitalys.

CHIFFRES CLES

- ✓ 3 bailleurs soutenus
- ✓ 227 logements produits
- ✓ 18 dossiers bonifiés sur le critère environnement pour 129 750€





Définir une stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments départementaux et les collèges

Le secteur du bâtiment représente 44 % de l'énergie consommée en France, loin devant le secteur des transports (31,3%). Chaque année, ce secteur émet plus de 123 millions de tonnes de CO₂, ce qui en fait l'un des domaines clé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. C'est pourquoi, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiée par la loi ELAN du 23 novembre 2018 fixe de nombreux objectifs à moyen et long termes pour réduire la consommation d'énergies carbonées génératrices de gaz à effet de serre, parmi lesquels, figure la réduction des consommations énergétique des immeubles bâtis d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, et ce par rapport à une année de référence (2010).

Le décret dit « décret tertiaire » du 23 juillet 2019 limite ces obligations aux bâtiments recevant des activités tertiaires (administratives, sociales ou d'enseignement) de plus de 1 000 m². S'agissant du patrimoine départemental ce sont donc 26 collèges et 22 immeubles administratifs qui sont pleinement concernés sur les 153 biens bâtis propriétés du Département.

ACTIONS 2022 :

- Inclusion systématique dans les travaux programmés d'un volet « rénovation thermique »,
- Bascule vers des systèmes de production de chaleur utilisant les énergies renouvelables (bois à Castillonès, géothermie à Jean Moulin de Marmande),
- Remplacement de chaudières obsolètes par des PAC dans les bâtiments départementaux...
- Intéressement du prestataire aux économies réalisées,
- Recueil les données de consommations énergétiques de tous ces bâtiments, en les intégrant dans un nouvel outil de suivi dénommé « Advizéo »
- Déclaration des consommations énergétique au 31/12/22, sur la plateforme nationale OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire)

CHIFFRES CLES

26 collèges : 32 % d'économies d'énergie
22 immeubles dont sur le seul Hôtel du Département : 52 % d'économies d'énergies

Perspectives 2023

- ✓ Un schéma directeur immobilier départemental
- ✓ Engagement d'actions de rénovation thermique et énergétique dans 3 collèges jugés prioritaires au regard des diagnostics réalisés (Penne d'Agenais, Lavardac et Castelmoron) et à l'Hôtel du Département,
- ✓ Définition de la stratégie globale départementale pour le respect des objectifs de réduction des consommations énergétique sur tous les bâtiments concernés
- ✓ Mise en œuvre de la phase 2 du plan Collèges et définition d'un plan d'actions stratégiques des bâtiments départementaux à travers un schéma directeur immobilier départemental



Département-EPCI : agir pour la revitalisation des centres-bourgs

En ciblant son offre d'ingénierie et son accompagnement financier vers la reconquête des centralités de proximité, le Département a affirmé une stratégie de développement territorial qui favorise partout et pour tous l'accès aux services du quotidien, au logement, à l'emploi, à l'éducation ainsi qu'aux activités sportives et culturelles.

En 2022, l'accompagnement technique et financier apporté par le Département aux EPCI, dans la réalisation de stratégies intercommunales de revitalisation, a abouti à la signature de conventions d'ORT (Opération de revitalisation du territoire) qui dotent les communes d'une feuille de route de reconquête de leurs centres-bourgs. Confortée par la loi climat et résilience du 21 août 2021, cette stratégie placera la revitalisation des communes rurales comme le moteur d'un développement écologique et durable.

ACTIONS 2022

- 3 EPCI accompagnés par l'assistance technique départementale (AT47) ont finalisé leur projet intercommunal de revitalisation du territoire.
- 3 EPCI accompagnés pour des études thématiques contribuant à la transition écologique des territoires (mobilité, habitat)
- 7 collectivités bénéficiaires du programme national Petites villes de demain (PVD) accompagnées financièrement pour leurs études dans le cadre de l'intermédiation des fonds de la Banque des territoires (BDT)
- 21 communes accompagnées par l'AT47 pour des études portant sur des aménagements ou des bâtiments communaux s'inscrivant dans une démarche de transition écologique.
- 12 communes accompagnées par l'AT47 dans le recrutement de leur Maître d'œuvre, sur la base d'un cahier des charges intégrant de nombreux critères de développement durable : qualité du projet, intégration paysagère et environnementale, performance énergétique et phonique, utilisation des énergies renouvelables et économie des ressources, matériaux.
- 13 écoles publiques subventionnées pour une rénovation ou extension comprenant un volet thermique et énergétique. 210 900 € de subventions accordées.



Groupe scolaire communal de Saint-Vite

Réalisation ayant bénéficié d'une prestation de l'AT47 puis du soutien financier du Conseil départemental.

L'opération a consisté au regroupement des écoles primaire et maternelle sur un site unique rénové et étendu en centre bourg.

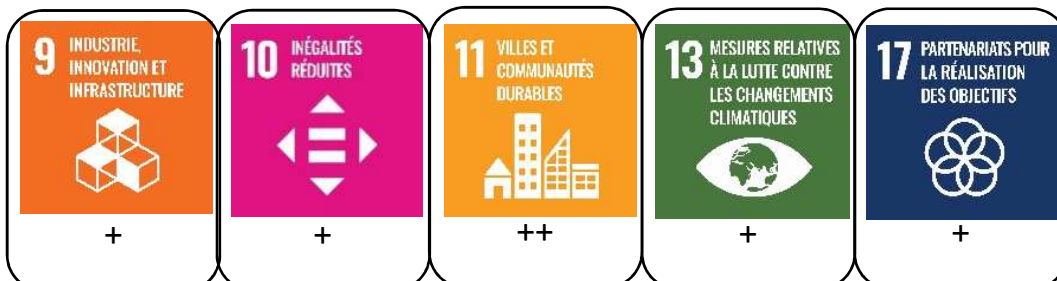
Perspectives 2023

- ✓ Mieux accompagner financièrement les communes et EPCI avec le Facil (Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises)
- ✓ Structurer une offre d'ingénierie renforcée au sein d'une structure départementale ad hoc.

CHIFFRES CLES

Près de 280 000 € pour le financement des études conduites par l'AT47

210 900 € de subventions pour des travaux de rénovation thermique et énergétique des écoles



Planifier les déplacements du quotidien

Le **Plan de Modernisation du Réseau Routier (PMRR 2010-2025)** a permis la mise à niveau du réseau routier structurant et la création de nouvelles infrastructures nécessaires au développement du Lot-et-Garonne. A la suite de l'adoption de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et l'audit de voirie lancé en 2020 par le Département, la collectivité a orienté son action vers le développement des mobilités douces, solidaires, et les déplacements du quotidien.

La mobilité du quotidien doit à présent être prise en compte sous toutes ses formes : modes motorisés, modes doux, modes solidaires. Tel est le principal objet du Plan routes et déplacements du quotidien lancé le 26 novembre 2021 en vue de son adoption au cours du 2^e trimestre 2023.

ACTIONS 2022

Campagne de concertation

- Diffusion d'avril à juin d'un questionnaire à destination des communes et EPCI couvrant les domaines de la maintenance, de la modernisation et des modes doux de déplacements.
 - Saisie du Conseil Consultatif Citoyen le 31 mai 2022 au sujet des plans vélo.
 - Grande consultation publique du 15 mai au 10 juillet relative aux habitudes des usagers, leurs attentes en matière de mode de déplacement non carbonés et les freins.
 - Restitution des résultats de la consultation et concertation auprès des élus communaux dans le cadre de 12 réunions territoriales.
- Signature d'une charte le 12 octobre précisant les modalités concrètes d'intervention du Département dans les agglomérations en accord avec les représentants des maires, les professionnels du transport, les associations de motards et de cyclistes.

CHIFFRE CLE

120 millions d'euros dédiés au Plan routes et déplacements du quotidien 2023-2028

Perspectives 2023

Adoption du Plan Routes et Déplacements du Quotidien :

1°) recentrer l'action du Département gestionnaire des voiries sur l'entretien du réseau et de ses dépendances ;

2°) prise en compte des nouveaux usages en matière de mobilité douce non carbonée en leur offrant une infrastructure sécurisée. Développement autour de grands pôles urbains d'un réseau cyclable. Création d'un dispositif de subvention des communes et EPCI dans le cadre du Facil. Maîtrise d'ouvrage directe dans le cas de franchissement des fleuves ;

3°) intégration de l'axe mobilité solidaire au Plan routes et déplacements du quotidien (cf. fiche suivante).



Développer la mobilité solidaire en Lot-et-Garonne

Le Département a vu sa compétence en mobilité solidaire réaffirmée dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités en décembre 2019.

Au sein de notre collectivité, le choix a été fait depuis 2020 de traiter ce sujet en transversalité des services de la direction du développement social, de la direction générale adjointe des infrastructures et de la mobilité et de la direction du soutien aux territoires.

Un premier diagnostic élaboré en appui du CEREMA dans une démarche de projet en développement social Local (DSL) sur un territoire rural a mis en exergue lors du Carrefour des Mobilités, la nécessité d'étendre le périmètre d'étude à l'échelle départementale.

Durant 18 mois, le cabinet FREGALI a également mené l'étude « MOBILITÉS DURABLES ET INCLUSIVES POUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES EN LOT-ET-GARONNE » co-financée par l'Etat et le Département.

ACTIONS 2022

L'étude « Mobilités durables et inclusives... », une mise en œuvre co-construite

Printemps 2022, 3 journées de rencontres territoriales :

- Ateliers co construits avec les acteurs mobilités, les élus des EPCI et les bénéficiaires du RSA
- Recherche de nouvelles solutions de mobilités adaptées aux territoires et aux besoins des populations en situation de précarité.

Été 2022, élaboration d'un vademecum :

- Aller vers des propositions de mise en œuvre des solutions identifiées (acteurs, gouvernance...)

Journée du 12 décembre 2022, restitution et analyse des éléments clefs de l'étude à l'Hôtel du Département

Mise en débat « de l'état des lieux des besoins et des offres mobilités à la proposition d'un plan de 21 actions ».

- partage des priorités des intercommunalités, du Département, de la Région et de l'État pour des stratégies en faveur de la mobilité solidaire des habitants du Lot-et-Garonne.
- présentation du **projet de plateforme mobilité solidaire coordonnée par le Département** intégré au Plan Route et Déplacement du Quotidien.

Et 3 ateliers participatifs pour construire la suite et encourager la coopération des acteurs...

- 80 participants élus, habitants, acteurs mobilités.

La mobilité solidaire facteur d'insertion sociale et professionnelle :

- maintien du soutien aux initiatives de mobilité solidaire des associations, aux bénéficiaires RSA : financement de diagnostics mobilité, d'auto-écoles sociales, aides à l'achat, la location et réparation de véhicules...
- financements accordés *via* la Bourse départementale de l'insertion à hauteur de plus de 76 000€ et du Fonds Solidarité Européen 262 000€.

Perspectives 2023

- ✓ **La mobilité solidaire intégrée comme 3^e axe du futur Plan Routes et Déplacement du Quotidien (2023-2029).**
- ✓ **Vers une plateforme mobilité solidaire départementale :**
 - recrutement d'un coordinateur départemental mobilité solidaire,
 - financement de deux TP conseillers mobilités dans le cadre de la CALPAE.
- ✓ Poursuite du groupe de travail expérimental sur les mobilités solidaires « Etat- Région-Département ».
- ✓ **Signature du premier Contrat Opérationnel Mobilité en Lot et Garonne au sein du bassin de mobilité « Vallée du Lot ».**



CHIFFRES CLES

- ✓ 1 habitant sur 4 fait partie de la population vulnérable du Lot-et-Garonne
- ✓ 1 sur 2 de la population potentiellement vulnérable.

Vers une mobilité plus durable des agents du Conseil départemental

La collectivité a souhaité s'engager pour favoriser une mobilité plus durable et mettre en place le forfait mobilités durables. Il s'agit d'une participation de la collectivité aux frais de déplacements domicile-travail pour les agents venant avec leur vélo personnel (vélo et vélo électrique) ou en covoiturage (en tant que conducteur ou passager).

La collectivité s'est également mobilisée pour définir un cadre permettant de déployer le télétravail, largement expérimenté pendant la crise sanitaire, et ainsi réduire les déplacements des agents.

ACTIONS 2022

Forfait mobilité durable

- Afin d'encourager le recours à des transports plus propres pour les trajets domicile-travail des agents, le Département a mis en œuvre le forfait mobilités durables.
- Dans un objectif d'éco-responsabilité, la collectivité participe donc aux frais de déplacements entre le domicile et le travail pour les agents qui utilisent des modes de transport alternatifs et durables :
 - vélo personnel dont vélo électrique ;
 - covoiturage ;
 - engin de déplacement personnel motorisé : trottinettes électriques, monoroues, gyropodes ou hoverboards ;
 - services de mobilité partagée. Il s'agit notamment des véhicules en location ou en libre-service (les scooters et les trottinettes électriques) et des services d'autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène ;
- modulation du «forfait mobilités durables» en fonction du nombre de jours d'utilisation d'un moyen de déplacement durable :
 - 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours ;
 - 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours ;
 - 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.
- disposition cumulable avec la prise en charge à hauteur de 50 % des coûts relatifs à l'usage de transports en commun pour les trajets domicile/travail
- nombre d'agents ayant demandé le forfait au 31/12/2022 : 96 (Coût estimé entre 26 000 € et 28 000 €).

Le télétravail (TT)

- Charte du télétravail en application depuis le 01/06/2021 pour notamment répondre à l'enjeu environnemental en participant à la réduction des émissions polluantes par la diminution des déplacements domicile-travail.

Au 31/12/2022 :

- nombre de télétravailleurs : **270** (renouvellement des demandes et 1^{res} demandes confondues) ;
- nombre de jours de TT cumulés en 2022 : **13 524**. Il est constaté une baisse du nombre de journées par rapport à 2021 car la crise sanitaire a eu moins d'incidence sur les journées de TT (fin des fermetures des établissements scolaires et des périodes d'isolement pour les personnes en Covid).

La mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité est aujourd'hui normalisée et son exercice est bien facilité par des outils numériques déployés sur l'ensemble des directions, services et salles de réunions, généralisation des visioconférences, attribution d'un compte zoom à chaque direction générale adjointe.

CHIFFRES CLES

96 agents bénéficiaires du forfait mobilité durable

270 télétravailleurs pour 13 524 jours de télétravail en 2022.





Feuille de route de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil départemental constitue le premier acteur des solidarités humaines et territoriales en s'affirmant comme collectivité de proximité, pertinente et opérationnelle, et souvent première partenaire en faveur des projets publics ou privés.

C'est pourquoi le Département après avoir initié dès 2020 une opération de définition de la politique de l'ESS en Lot-et-Garonne a voté sa feuille de route dédiée à l'Économie Sociale et Solidaire en avril 2021.

Il poursuit aujourd'hui sa mise en œuvre.

ACTIONS 2022

- Accompagner et à soutenir les structures de l'ESS dans le cadre des dispositifs financiers de la feuille de route :
 - 4 dossiers aidés dans le cadre du dispositif « Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale », soit 40 000 € de subventions ;
 - 3 dossiers aidés dans le cadre du dispositif « Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires », soit 30 000 € de subventions.
- Réalisation d'un Vadémécum (guide) de l'ESS en Lot-et-Garonne en cours.
- Renouveler les actions mises en place :
 - l'appel à projets : 19 candidatures reçues, 8 lauréats soit 106 913 € de subventions accordées.
- Poursuivre les partenariats avec les structures nationales et locales de l'ESS :
 - 20 000 € octroyés à l'incubateur ATIS et mise en place d'une convention de partenariat de 3 ans ;
 - Renouvellement de l'adhésion au RTES (2 500 € / an) ;
 - Mise en place d'une convention de partenariat avec la CRESS sur 3 ans (10 000 € / an).
- Lancement d'une démarche de création d'un outil de finance solidaire avec 3 partenaires de l'ESS : France Active Nouvelle-Aquitaine, Action pour le Développement Economique par la Finance Participative et Initiative pour une économie Solidaire.

Rendre plus visible l'ESS *via* les outils de communication du Département avec une page dédiée sur le site du CD 47 et plus de publications sur les réseaux sociaux départementaux valorisant les structures de l'ESS.

Perspectives 2023

- ✓ Continuer à accompagner et à soutenir les structures de l'ESS dans le cadre des dispositifs financiers de la feuille de route ;
- ✓ Poursuivre les partenariats avec les structures nationales et locales de l'ESS (RTES, CRESS, ATIS...) ;
- ✓ Organisation des Assises de l'ESS ;
- ✓ Création et animation d'un outil de finance solidaire lot-et-garonnais ;
- ✓ Mettre en place des sessions de formation à l'ESS à destination des agents et des élus départementaux.

CHIFFRES CLES

- ✓ 209 413 € d'aides octroyés sur 2022



Du 47 dans nos assiettes

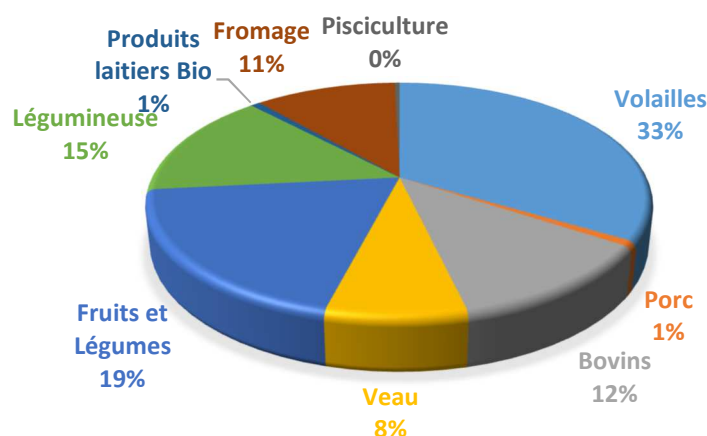
Engagé dès 2012 par le Département, le programme « Du 47 dans nos assiettes » est bien implanté auprès des 24 collèges du Lot-et-Garonne.

- Le développement de la part de produits frais, de produits locaux et de produits sous signe de qualité et d'origine et notamment ceux issus de l'agriculture biologique constitue un axe fort de ce programme ;
- Les menus végétariens intégrés dans chaque plan alimentaire des collèges sont présents une fois par semaine ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et la diminution des déchets alimentaires restent prioritaires.

ACTIONS 2022

- Le nouveau marché Ehpad se compose de 14 lots répartis en 4 marchés afin d'engager, comme pour les collèges, une réflexion plus approfondie dans le choix des produits.
- Le travail d'accompagnement technique (formation logiciel métier, évaluation du gaspillage alimentaire notamment) s'est poursuivi auprès de deux Ehpad (Miramont-de-Guyenne et Puymirol).

RÉPARTITION DES 274 PRODUCTEURS LOT-ET-GARONNAIS BÉNÉFICIAIRES DU 47 DANS NOS ASSIETTES EN POURCENTAGE



Perspectives 2023

- ✓ Le Département poursuit son programme « du 47 dans nos assiettes » au sein des collèges en fixant comme objectif de 80 % de produits frais et 50 % de produits locaux pour fin 2023. Le Département s'inscrit pleinement dans la loi Egalim pour tendre vers 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits bio.
- ✓ Le Département finalisera l'accompagnement technique des 2 Ehpad volontaires non réalisés (retard pris avec la période Covid) afin de proposer un bilan à l'automne 2023 quant au déploiement du programme « Du 47 dans nos assiettes » au sein des Ehpad.



Accélérer la transition agroécologique

Le Département s'est positionné depuis 2010 en faveur de la transformation agroécologique mais aussi de sauvegarde de la biodiversité agricole ordinaire, ce pourquoi il avait labellisé en 2018 le Conservatoire régional de Montesquieu en Espace agricole remarquable (EAR).

Cette structure du fait de problèmes insolubles de gouvernance et d'années de gestion et de direction inefficaces a été placée en liquidation judiciaire au printemps 2022.

Le Département s'est fait le moteur de la reprise de ce site d'importance patrimoniale nationale.

ACTIONS 2022

- Constitution le 15 avril 2022 d'une association de préfiguration pour porter la reprise du CVRA : le Domaine Agroécologique de Barolle (DAB) réunissant le Département, la Région Nouvelle-Aquitaine, les chambres consulaires d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine et de Lot-et-Garonne, l'association de soutien du Conservatoire.
- Acquisition par le Département en propre des parcelles fermières de l'ex-CVRA pour sécuriser près de 10 ha de variétés anciennes.
- Soutien technique appuyé auprès de la nouvelle association dans la mise en œuvre opérationnelle de la reprise à l'issue de la procédure de liquidation judiciaire.

Perspectives 2023

- ✓ Finalisation de la remise en état opérationnelle de l'exploitation agricole ;
- ✓ Mise en place du Conseil Scientifique et Technique ;
- ✓ Engagement de l'écriture du projet à moyen long terme pour le Domaine Agroécologique de Barolle.

CHIFFRES CLES

Le DAB, ce sont 12 500 arbres sur près de 20 ha dont

Collections conservatoire :

2 581 accessions soit 10 992 plants

Duplication pour renouvellement :

484 accessions soit 1 647 plants

Duplication Pieds mères porte greffons : 214 accessions soit 429 plants

- ✓ 200 000 € votés pour l'acquisition des parcelles fermières
- ✓ 200 000 € votés pour accompagner l'offre de reprise dans la procédure de liquidation judiciaire
- ✓ 52 500 € votés pour le fonctionnement de l'association, 125 000 € prévus au BP 2023



Renforcer la plus-value environnementale dans l'attractivité du territoire

OBJECTIFS : Accentuer la politique départementale en matière d'environnement notamment à travers :

- l'aide à la plantation de haies champêtres qui permettent la recomplexification des paysages ruraux, l'augmentation des connexions et reconnexions de la Trame Verte et Bleue (TVB),
- le soutien à la gestion d'Espaces remarquables de biodiversité (ENS et Espaces agricoles remarquables) représentatifs de la diversité paysagère et écologique départementale,
- aménagement de l'ENS départemental du Rieuourt en ENS vitrine de la biodiversité locale.

ACTIONS 2022

- Poursuite du dispositif départemental l'Arbre dans le paysage rural (ADPR) en faveur de l'agriculture, de la biodiversité et des paysages. En 28 ans de fonctionnement, ce dispositif a permis le soutien à l'implantation de plus de 208 km de haies sur le territoire départemental dont plus de 13,6 km en 2022, représentant en tout 540 projets de plantations (dont 95 % privés et 5 % publics).
- Lancement de l'étude pour l'élaboration d'un schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité (ERB) de Lot-et-Garonne, pour définir une stratégie biodiversité départementale à moyen et long terme, avec l'aide d'un bureau d'étude (Terroiko) et la large participation des acteurs associatifs et citoyens (CEN-NA, Sepanlog, CPIE, etc.). A ce jour, le Lot-et-Garonne compte 14 sites labélisés, dont un en propriété départementale, l'ENS du Rieuourt, soit plus de 375 ha protégés et gérés par 5 gestionnaires partenaires (Associations, collectivités).
- Poursuite de la restauration de milieux humides et de lande sèche sur l'ENS du Rieuourt pour l'accueil des mesures compensatoires liées au développement du Center Parcs.
- Création d'une Mission d'évaluation et d'information sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles, à la suite de la récurrence des phénomènes dévastateurs des gels tardifs sur les productions agricoles, pour prévenir et s'adapter au changement climatique plutôt que d'en subir les aléas.
- Actions sur l'eau :
 - Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines : une étude BRGM est en cours,
 - ENS du Rieuourt : le cours d'eau a été renaturalisé,
 - Soutien aux lacs collinaires pour les agriculteurs.

Perspectives 2023

- ✓ Poursuite et accroissement de l'accompagnement de la réimplantation de haies champêtres sur le territoire départemental,
- ✓ Finalisation du 1^{er} Schéma des ERB (2023-2032), adoption par les élus et lancement des premières actions du Schéma,
- ✓ Mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement des ERB,
- ✓ Présentation du rapport de la MIE EPPATA et mises en place d'actions,
- ✓ Relance du *Domaine Agroécologique Départemental de Barolle* autour de la conservation, de la production et de la diffusion du patrimoine génétique en arboriculture fruitière,
- ✓ Poursuite des travaux d'aménagement et de gestion sur l'ENS

CHIFFRES CLES

44 436,80 €
attribués aux
planteurs de haies

34 projets de
plantation
soutenus en 2022
(28 privés /
6 publics)

Plus de **13,6 km** de
plantation de haies
champêtres
programmés



Organiser les journées départementales de nettoyage de la nature

Faisant écho à la politique environnementale volontariste de la collectivité, la première édition des Jours nets47 s'est tenue du 25 juin au 10 juillet 2022, en partenariat avec ValOrizon et avec le soutien de l'Ademe. Si des manifestations similaires, portées par des associations, des mairies ou encore des entreprises, préexistaient de manière éparse, c'était alors la première fois qu'une opération était menée simultanément à l'échelle départementale.

Les Jours nets47 se sont révélés être un levier porteur pour la cause environnementale : sensibilisation à la propreté et à la réduction des déchets, éducation à l'environnement et à la citoyenneté, pédagogie autour des bonnes pratiques du tri, du recyclage et du réemploi...

La dimension participative de l'événement s'est déployée jusque dans sa conception et sa mise en œuvre.

ACTIONS 2022

Organisation à l'échelle départementale des Jours nets47 du 25 juin au 10 juillet 2022, avec de la part du Département :

- **un soutien matériel** (dotations de gilets, gants, pinces, sacs...)
- **un accompagnement en communication** (plan média départemental et relais des opérations locales).
- en partenariat avec ValOrizon,
- et avec le soutien de l'Ademe.



CHIFFRES CLÉS

65 communes participantes

+ de 2 500 bénévoles mobilisés

Une quinzaine de classes de maternelle, primaire et collège participantes

3 tonnes de déchets ramassés

Perspectives 2023

- ✓ Reconduction de l'opération avec quelques ajustements issus du bilan concerté (allongement de la période à 47 jours, et réalisation du 13 mai au 28 juin),
- ✓ Mise en place d'actions d'éducation à l'environnement en partenariat avec ValOrizon.



Généraliser le tri et la valorisation des biodéchets dans les collèges

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES). À l'inverse, la valorisation organique *via* le compostage, l'épandage ou la méthanisation permet de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost ou le digestat, adaptée aux besoins agronomiques des sols. En extrayant les biodéchets des Ordures ménagères résiduelles (OMR), cela permet de réduire considérablement la quantité de déchets normalement traitée par le service public de gestion des déchets. La gestion des biodéchets par les producteurs de + de 10 tonnes est déjà obligatoire depuis 2016 (en application de la loi Grenelle 2). À partir du 1^{er} janvier 2023, cela concernera les producteurs de + de 5 tonnes, c'est-à-dire une grande majorité des collèges publics.

ACTIONS 2022

Objectifs du travail engagé depuis 2021 :

- Réaliser un diagnostic sur les pratiques et les équipements de tri des biodéchets (obligation de tri à la source pour les producteurs de + de 5 tonnes),
- Proposer de manière cohérente des solutions de valorisation en fonction de ce qui se met en place sur le territoire mais aussi selon les contraintes des collèges.

Ce qui a été réalisé :

- Mise en place d'une expérimentation de biodigesteurs sur 4 collèges (action se poursuit en 2023)
- Formation « tri et valorisation des déchets » réalisée auprès de 55 agents de collèges.
- Mise en place d'un test de collecte séparée (en cours) par la Régie Vallée du Lot et l'association Enviplus.

Les changements réglementaires majeurs à venir dans les 3 prochaines années :

2023

Obligation de tri et de valorisation des biodéchets pour les producteurs de + de 5 T.

Extension des consignes de tri à tous les emballages (y compris plastiques) dans toute la France, dès janvier.

2024

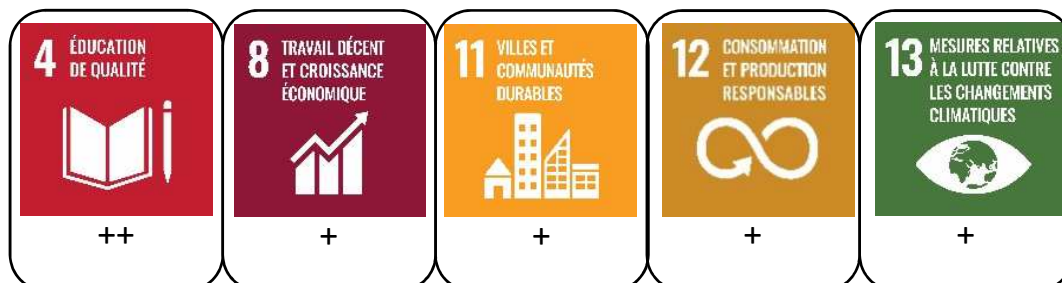
Mise en place du tri à la source des biodéchets pour tous les particuliers (loi AGEC).

2025

Mise en place de la tarification incitative avec une part variable et en fonction de la quantité de déchets produite par chaque producteur.

Perspectives 2023

- ✓ Réaliser le bilan de l'expérimentation de biodigesteurs déployés dans 4 collèges.
- ✓ Organiser une réunion sur les changements réglementaires majeurs à venir sur les 3 prochaines années (2023, 2024 et 2025).
- ✓ Réaliser un premier bilan des solutions de tri et de valorisation sur les 24 collèges.



Définition à retenir

C'est quoi un biodéchet ?

Un biodéchet = déchets de jardin + déchets alimentaires.

Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Cette stratégie nationale a pour objectifs de limiter la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, d'assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, de rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et de renforcer l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La pauvreté est très marquée en Lot-et-Garonne, son taux de 16,8 % est le plus élevé après celui de la Creuse. Il est supérieur de 3,5 points au taux régional en Nouvelle-Aquitaine (chiffres INSEE 2019).

ACTIONS 2022-2023

7 mesures socle

- Premier accueil social inconditionnel de proximité
- L'orientation des nouveaux entrants dans un parcours RSA
- L'accompagnement global
- L'accompagnement départemental pour les bénéficiaires du RSA en dynamique d'emploi
- La mise en place du dossier unique et partage des informations *via* les systèmes informatisés
- Formation des travailleurs sociaux
- Développer la mobilité des demandeurs d'emploi.

3 mesures « Crédits d'insertion locale »

- Optimisation et développement de la plateforme Job 47,
- Mesures d'accompagnement social, santé/social,
- Mesures de prévention des expulsions.

1 mesure nouvelle

- la plateforme de mobilité.

■ Les actions de l'accueil inconditionnel de proximité sont fortement liées aux projets d'inclusion numérique.

■ Le volet « Insertion des allocataires du RSA - Orientation et parcours des allocataires et garantie d'activité, dossier unique et système d'informatisation partagée » intègre toutes les actions visant l'orientation et l'accompagnement des publics, dont les travailleurs indépendants.

■ Une enveloppe est dédiée à des actions innovantes, visant des accompagnements spécifiques en fonction des problématiques rencontrées pour accompagner les publics à s'inscrire dans une démarche d'insertion.

■ L'expérimentation du cumul RSA et activité professionnelle, mise en place sur le département depuis avril 2020 est prorogée. Deux nouveaux référents complètent les équipes. L'un, pour accompagner les travailleurs saisonniers, afin qu'ils développent leur réseau d'employeurs sur leur bassin de vie tout en diversifiant leurs compétences pour viser un retour durable dans l'emploi, le second pour soutenir et outiller les travailleurs indépendants afin qu'ils sortent du dispositif du RSA, à défaut pour qu'ils repensent leur projet professionnel.

■ Une infirmière précarité/insertion est également financée par la CALPAE pour accompagner le public orienté en social avec de lourdes problématiques de santé, empêchant l'insertion, à s'emparer de leur parcours de soin. Ses missions se complètent par le développement d'actions de prévention.

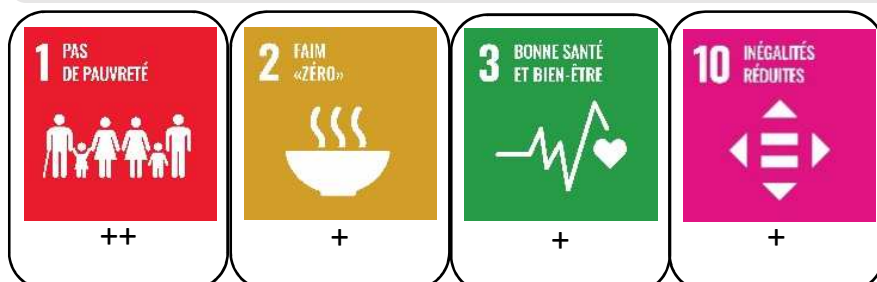
■ La plateforme mobilité s'inscrit complètement dans le projet plus global du plan des mobilités solidaires, la mobilité étant un des leviers à une insertion durable.

Perspectives 2023

- ✓ Développer les moyens transitoires à la généralisation de l'expérimentation « France-travail » prévue dès 2024.

CHIFFRES CLÉS

2 137 906,68 € (montant contractualisé)
973 731,55 € (45 %) par l'État
1 164 175,13 € (55 %) par le Département



CONCLUSION

La sélection des Objectifs de développement durable (ODD) pour chaque action ou politique départementale présentée permet de rendre opérationnel le développement durable : les ODD offrent une « grille d'analyse » des actions réalisées, en cours ou projetées dès 2022. Selon les actions décrites dans ce rapport annuel de développement durable, les contributions du Département pour chaque ODD sont synthétisées dans ce graphique :



*L'indicateur proposé dans ce graphique correspond à la somme des effets positifs (« + ») des actions présentées dans les fiches bilan, et ce pour chaque Objectif de développement durable.

Document réalisé par la Direction générale adjointe Solidarités territoriales, éducatives et sportives (DST) – service logement, urbanisme et développement durable en partenariat avec la Direction de la communication

Tél. : 05 53 69 45 11 – Fax : 05 53 69 45 16
communication@lotetgaronne.fr – www.lotetgaronne.fr

Création graphique de la couverture : D'clics

Impression : service approvisionnements de la Direction Commande publique, Approvisionnements et Affaires juridiques de la Direction générale adjointe Valorisation des moyens généraux

Photographies de couverture : Dept 47 – Xavier Chambelland ; Sépanlog ; Habitats des possibles